

1) Frelon asiatique

La réunion commence par la lecture d'un courrier au nom du comité de quartier, adressé à Madame Marie-Lyse BISTUÉ concernant le frelon asiatique.

On apprend dans ce courrier que le frelon asiatique construit son nid à proximité de son lieu de nourriture.

Il s'installe au faîte des arbres.

Le nid n'est visible qu'à la tombée de la feuille.

Ces insectes sont dangereux : leur piqûre peut entraîner la mort. Certaines personnes y sont allergiques.

Dans ce courrier, il est également rappelé la situation des acacias qui bordent le Vert et qui sont infestés de gui.

Des entreprises forestières peuvent effectuer ce travail et la Ville peut vendre le bois. C'est un bénéfice pour elle.

Madame Marie-Lyse BISTUÉ répond que ce sujet est pris en compte à l'échelle de la Communauté des Communes. La Ville d'Oloron prendra sa part.

2) Questions

Point 121 : Quartier St-Pée

a) Une participante indique que l'éclairage est éteint à 23 heures dans le quartier et dès 19h près du transformateur (Chemin des Charrois).

Réponse : Un technicien de la Ville va se rendre sur place. Une demande d'intervention a été faite afin que le problème soit réglé le plus rapidement.

b) Le comité signale une vitesse excessive des véhicules dans tout le quartier.

Réponse : Un projet de signalisation sécuritaire avait été proposé en 2023. Ces aménagements avaient été refusés par les riverains et il y avait eu la non-validation du Conseil Départemental pour cause de manque de visibilité.

Point 122 : Salle de réunion

Où en sont les travaux de la salle de réunion ?

Réponse apportée lors de la réunion : Des devis sont en cours et les démarches auprès de l'assurance avancent.

Point 123 : Église

Que peut-on envisager pour passer outre le refus du propriétaire de laisser les travaux se faire ?

Réponse : Une demande peut être faite auprès du tribunal afin que le juge autorise la commune à installer un échafaudage sur le terrain du propriétaire concerné et fixe les conditions de cette installation (durée, etc). Toutefois, pour lancer cette procédure, il est important de démontrer le refus du propriétaire.

Aussi, un courrier en recommandé avec A/R a été adressé à l'un des propriétaires et est revenu en mairie avec la mention « non retiré ».

Point 124 : Cité Mirande

La haie d'une habitation déborde toujours sur le trottoir. De plus, la présence de nombreux pigeons est de nouveau constatée. Que faire ?

Point 125 : Chemin des Barthes

Les ronces sont toujours présentes chez un habitant de la rue. Le courrier envoyé au propriétaire du terrain concerné est restée lettre morte.

Point 126 : Chemin des Charrois

Le parking, qui sert d'aire de covoiturage - à l'entrée de ce chemin est à nettoyer.

Réponse : Une demande d'intervention a été faite. Les Services Techniques vont procéder au nettoyage.

Point 127 : Chemin du Parcours Santé vers Féas

Le comité demande la mise en place d'un panneau de signalisation obligation de tenir les chiens en laisse.

Réponse : Une demande de fourniture de panneaux a été faite.

3) Informations

- Madame Marie-Lyse BISTUÉ signale que les terres agricoles qui se trouvent derrière le Lycée Guynemer sont en vente. Il y a plusieurs acquéreurs. La Ville n'a pas pour projet de construire sur ce terrain.

- Le terrain de basket dans la cour de l'école sera réalisé en janvier/février 2026.

- La salle (du comité) n'est pas nettoyée systématiquement par les occupants. Le comité de quartier souhaite que la mairie soit avertie.

Du fait du calendrier électoral municipal, la date de la prochaine réunion n'est pas fixée à ce jour.